



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 11 décembre 2018
(OR. en)**

**15462/18
ADD 1**

**UD 326
SAN 467
COPEN 442
DROIPEN 209
ENFOCUSTOM 270**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour le secrétaire général de la Commission européenne, Monsieur Jordi AYET PUIGARNAU, directeur
Date de réception:	7 décembre 2018
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2018) 846 final - ANNEXE 1
Objet:	ANNEXE de la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen - Deuxième plan d'action pour lutter contre le commerce illicite du tabac 2018-2022

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2018) 846 final - ANNEXE 1.

p.j.: COM(2018) 846 final - ANNEXE 1

Bruxelles, le 7.12.2018
COM(2018) 846 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

**Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité
économique et social européen**

Deuxième plan d'action pour lutter contre le commerce illicite du tabac 2018-2022

ANNEXE

Deuxième plan d'action pour lutter contre le commerce illicite du tabac 2018-2022

RUBRIQUE	TITRE	DESCRIPTION	ACTIONS	DELAIS	RESPONSABLE
A	MOBILISER LES PRINCIPAUX PAYS D'ORIGINE ET DE TRANSIT				
A.1	Relations multilatérales - Protocole de la CCLAT				
A.1.1	Faire du protocole de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT) un outil efficace de gouvernance mondiale	Promouvoir la ratification et la mise en œuvre du protocole de la CCLAT dans les pays tiers concernés, notamment dans le voisinage de l'UE (particulièrement les pays candidats et les pays candidats potentiels, et les pays du voisinage), y compris par les cadres institutionnels de l'UE avec les pays concernés	Mobilisation ciblée avec les pays concernés	En continu	Commission SEAE
A.1.2	Soutien à la mise en œuvre du protocole de la CCLAT	Soutenir les États membres dans la mise en œuvre du protocole de la CCLAT par l'intermédiaire d'un groupe de projet spécifique pour les États membres	Documents d'orientation	2019	Commission

A.1.3	Point focal mondial pour l'échange d'informations	Jouer un rôle de premier plan dans le groupe de travail sur les systèmes de suivi et de traçabilité qui a été créé lors de la 1 ^{re} Réunion des Parties (Genève, 8-10 octobre 2018) et qui examinera la manière de mettre sur pied un point focal efficace et efficient, en coopération étroite avec le Secrétariat du CCLAT (article 8 du protocole de la CCLAT)	Contribuer à un rapport qui sera présenté lors de la 2 ^e Réunion des Parties au protocole de la CCLAT	2020	Commission
A.1.4	Utiliser de nouveaux instruments juridiques de coopération internationale	Contribuer activement au Groupe de travail sur la coopération et l'assistance, créé lors de la 1 ^{re} Réunion des Parties (Genève, 8-10 octobre 2018), qui examinera comment mettre en œuvre les nouveaux instruments juridiques (tels que les instruments d'échange d'informations et d'assistance mutuelle) en vertu de la Partie V du protocole de la CCLAT	Contribuer à un rapport qui sera présenté lors de la 2 ^e Réunion des Parties au protocole de la CCLAT	2020	Commission États membres

A.1.5	Mouvement de matériel de fabrication et de conditionnement du tabac	Lancer une étude de faisabilité pour élaborer un système visant à mieux contrôler les mouvements intra- UE de matériel utilisé dans la fabrication et le conditionnement des produits du tabac (art. 6 du protocole de la CCLAT)	Étude de faisabilité	2019	Commission
A.1.6	Interdiction de mêler des produits du tabac à d'autres produits dans un seul conteneur dans les zones de libre-échange de l'Union européenne	Présenter une proposition d'interdiction relative au mélange de produits du tabac avec d'autres produits dans un seul conteneur dans les zones de libre-échange de l'Union européenne (art. 12, paragraphe 2, du protocole de la CCLAT)	Proposition présentée	2021	Commission
A.1.7	Soutien au Secrétariat de la CCLAT	Aider le Secrétariat de la CCLAT en lui fournissant une expertise et du matériel afin d'accompagner les Parties dans la mise en œuvre du protocole de la CCLAT	Assistance technique	En continu	Commission
A.2	Relations bilatérales				

A.2.1	Échange d'informations douanières avec des pays tiers	Donner suite aux conclusions du Conseil du 19 décembre 2016 sur le renforcement de l'échange d'informations douanières avec les pays tiers ainsi qu'au séminaire de haut niveau organisé par la présidence bulgare les 7 et 8 juin 2018	Mesures d'évaluation et de suivi potentielles le cas échéant	2019	Commission
A.2.2	Accord stratégique de coopération administrative avec l'administration générale des douanes de la République populaire de Chine	Mise en œuvre efficace des activités prévues dans l'accord stratégique de coopération administrative après sa signature en juillet 2018	Achèvement des activités prévues dans l'accord stratégique de coopération administrative	2021	OLAF
A.2.3	Accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière (CCMAA) avec la République populaire de Chine	Réexamen de l'accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière de 2004 avec la République populaire de Chine	Mesures d'évaluation et de suivi potentielles le cas échéant	2020	Commission
A.2.4	Accord de coopération administrative avec les Émirats arabes unis	Poursuivre les discussions avec l'autorité douanière fédérale des Émirats arabes unis pour conclure un accord de coopération administrative avec l'OLAF	Signature d'un accord de coopération administrative	2019	OLAF

A.2.5	Accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière (CCMAA) avec les Émirats arabes unis	Examiner la faisabilité d'un accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière avec les Émirats arabes unis	Conclusion des discussions en matière de faisabilité et des mesures d'évaluation potentielles le cas échéant	En continu	Commission SEAE
A.2.6	Rapprochement des taux d'accises par les pays tiers	Négocier de nouveaux engagements avec les principaux pays candidats et les pays candidats potentiels, et d'autres pays concernés dans le voisinage européen pour rapprocher leurs taux d'accises des niveaux applicables dans l'Union européenne	Engagements à obtenir	En continu	Commission SEAE
A.2.7	Coopération douanière avec la Biélorussie	Renforcer la coopération douanière avec la Biélorussie par un cadre approprié	Renforcer l'efficacité de la participation et de la coopération	En continu	Commission SEAE OLAF
A.2.9	Agents de liaison de l'OLAF	Augmenter le nombre d'agents de liaison de l'OLAF dans les principaux pays tiers, dans les limites des ressources disponibles	Hausse du nombre d'agents de liaison de l'OLAF	2022	Commission OLAF SEAE

B	LIMITER L'OFFRE				
B.1	Sécuriser la chaîne d'approvisionnement – Nouveau système de traçabilité de l'Union européenne pour les produits du tabac				
B.1.1	Soutenir le déploiement d'un nouveau système de traçabilité	Soutenir les États membres dans le déploiement du nouveau système de traçabilité européen prévu dans le cadre de la directive sur les produits du tabac de 2014	Aide fournie	2019	Commission
B.1.2	Promouvoir le système de traçabilité européen dans les pays du voisinage	Proposer de l'aide et du soutien aux pays du voisinage élargi de l'UE (notamment les pays candidats et les pays candidats potentiels, et les pays du voisinage européen) pour mettre en place des systèmes de traçabilité similaires, éventuellement intégrés	Alignement efficace des systèmes de traçabilité dans les pays concernés	2022	Commission SEAE
B.1.3	Examen du système de traçabilité de l'UE	Examiner le fonctionnement du système de suivi et de traçabilité de l'UE, en particulier les procédures de sélection des pays tiers indépendants	Examen	2021	Commission

B.2	Limiter l'offre de matières premières				
B.2.1	Mouvements de tabac brut et de tabac coupé	Élaborer des outils opérationnels pour mieux suivre et contrôler les mouvements transfrontaliers de tabac brut et de tabac coupé vers l'UE et au sein de l'UE, y compris en organisant un atelier technique pour analyser les systèmes nationaux concernés	Mesures prises pour effectuer le suivi et le contrôle des mouvements du tabac brut et de tabac coupé	2021	Commission États membres
B.2.2	Réduction de l'accès aux filtres	Analyser les possibilités de réduire l'accès des producteurs de tabac illicite aux mèches d'acétate et aux filtres de cigarette en coopération avec les pays d'origine concernés	Rapport	2022	Commission
B.3	Renforcer le cadre douanier				

B.3.1	Système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises	Élargir le système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises (EMCS), créé par la directive 2008/118, au mouvement entreprise à entreprise avec droits acquittés, afin d'améliorer le suivi des mouvements, conformément à la proposition de la Commission du 25 mai 2018 concernant la révision de ladite directive.	Adoption	2022	Parlement européen Conseil
B.3.2	Assistance technique aux services d'enquête douanière des États membres	Aider les États membres à acquérir des équipements de contrôle douanier, conformément à la proposition de la Commission du 12 juin 2018 [COM(2018)474]	Programme adopté	2019	Parlement européen Conseil
B.4	Renforcer l'application des règles, améliorer la détection des infractions et mettre en place des sanctions plus sévères				
B.4.1	Cadre d'application				

B.4.1.1	Création du Parquet européen	Créer un Parquet européen fonctionnel et doté de moyens appropriés pour enquêter sur les affaires à grande échelle de commerce illicite du tabac	Parquet européen opérationnel	Fin 2020	Commission Parquet européen
B.4.1.2	Cadre juridique de l'OLAF	Proposition de la Commission du 23 mai 2018 modifiant le règlement n° 883/2013 pour améliorer l'efficacité des enquêtes de l'OLAF	Adoption	2019	Parlement européen et Conseil
B.4.1.3	Mise en œuvre de la directive (UE) 2017/1371	Assurer un suivi par rapport à la mise en œuvre intégrale de la directive (UE) 2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal, en ce qui concerne les infractions relatives au commerce illicite du tabac	Suivi de la mise en œuvre intégrale	À compter de juillet 2019	États membres Commission
B.4.1.4	Modalités de collaboration entre l'OLAF et Europol	Europol et l'OLAF doivent se mettre d'accord sur les modalités de leur collaboration élargie et l'association consécutive de l'OLAF au projet d'étude Smoke d'Europol	Accord sur les modalités de collaboration	2019	Europol OLAF

B.4.1.5	Renforcement de la coordination des contrôles douaniers	Renforcer la coordination des contrôles douaniers ciblant le commerce illicite du tabac à l'échelle européenne, y compris dans le cadre des cycles de travail relevant d'EMPACT (Europol) et du plan d'action opérationnel (Groupe "Coopération douanière")	Coordination efficace des services répressifs	En continu	Europol États membres Commission OLAF
B.4.1.6	Mémorandum d'entente OLAF-OMD	Mettre à jour et renforcer l'accord de coopération OLAF-OMD de 2003 sur les données relatives à la saisie de cigarettes	Mémorandum d'entente adopté	2019	OLAF
B.4.1.7	Sanctions administratives	Proposition de directive de la Commission sur le cadre juridique de l'Union régissant les infractions douanières et les sanctions qui y sont applicables (COM/2013/0884 final)	Adoption	2020	Parlement européen et Conseil
B.4.2	Activités opérationnelles				
B.4.2.1	Lutte contre la production illégale de tabac dans l'Union européenne	Renforcer la coopération opérationnelle entre les forces de police et les douanes pour détecter et démanteler les sites de production illicite de tabac dans l'Union européenne	Sites de production illicite de tabac détectés et fermés	En continu	États membres Europol OLAF

B.4.2.2	Activité opérationnelle ciblée sur la frontière terrestre orientale de l'Union européenne	Mener des activités opérationnelles ciblées sur la contrebande de cigarettes sur la frontière terrestre orientale de l'Union européenne	Volume saisi et impact financier estimé	En continu	États membres OLAF Frontex
B.4.2.3	Activité opérationnelle ciblée sur la mer Noire, la mer Adriatique et l'est de la mer Méditerranée	Mener des activités opérationnelles ciblées sur la contrebande de cigarettes sur la mer Noire, la mer Adriatique et l'est de la mer Méditerranée	Volume saisi et impact financier estimé	En continu	États membres OLAF
B.4.2.4	Activité opérationnelle ciblée sur le tabac de pipe à eau	Mener des activités opérationnelles ciblées sur la contrebande de tabac de pipe à eau	Volume saisi et impact financier estimé	En continu	États membres OLAF
B.4.2.5	Activité opérationnelle ciblée sur les ventes illicites de tabac sur Internet	Mener des activités opérationnelles ciblées sur les ventes de produits illicites du tabac sur Internet	Volume saisi et impact financier estimé	2021	États membres OLAF
B.4.2.6	Procédures de transit	Mener des activités conjointes intensifiées pour lutter contre les infractions aux procédures de transit des produits soumis à accise	Hausse des infractions détectées	2020	États membres (par l'intermédiaire de la CELBET) OLAF

C	LIMITER LA DEMANDE				
C.1	Sensibilisation				
C.1.1	Eurobaromètre sur le tabac illicite	Rassembler des données objectives, à l'échelle nationale, sur la perception publique du commerce illicite du tabac, en complément de l'Eurobaromètre spécial n° 443 de 2016	Publication du rapport Eurobaromètre	2019	Commission
C.1.2	Campagnes de sensibilisation	Fournir une plateforme donnant aux États membres la possibilité d'échanger de bonnes pratiques par des campagnes de sensibilisation mettant l'accent sur les risques associés à l'achat de produits illicites du tabac	Bonnes pratiques échangées entre les États membres	2020	Commission États membres
C.2	Réduire les mesures d'incitation				
C.2.1	Taux et structures appliqués aux tabacs manufacturés	Réexaminer les taux minimaux applicables en vertu de la directive 2011/64/UE concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés, sur la base des conclusions du rapport de la Commission du 12 janvier 2018 [COM(2018)017]	Rapport sur l'avancée du réexamen des taux minimaux	2020	Commission

D	ANALYSE ET RENSEIGNEMENT				
D.1	Collecte et analyse de données				
D.1.1	Amélioration de la production de rapports	Production systématique de rapports par les États membres sur des saisies et des renseignements pertinents par l'intermédiaire de l'application du système d'information antifraude (CIS+), facilitée par la mise en œuvre de l'approche «une saisie-un rapport» et en fonction des orientations à définir lors d'un atelier technique pour les autorités douanières	Couverture complète dans CIS+	2020	États membres Commission
D.1.2	Outil informatique modernisé pour les statistiques relatives aux saisies	Fournir aux États membres un outil informatique modernisé pour la production de rapports sur les cigarettes saisies et pour l'échange de renseignements dans le domaine du tabac (CIS+)	Application informatique fournie	À partir de 2018	Commission

D.1.3	Analyse des données	Fournir de l'aide pour renforcer les capacités d'analyse des États membres pour la détection des envois illicites, y compris grâce à des réunions d'expert et à une infrastructure informatique appropriée	Assistance technique	Projet spécifique sur les produits du tabac à compter de 2019	Commission
D.1.4	Analyses de risques au moyen du système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises	Mieux utiliser les données du système d'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accises à des fins d'analyse des risques	Rapport	Jusqu'en 2020	Commission États membres
D.1.5	Utilisation des données générées par le système de traçabilité de l'UE pour les produits du tabac à des fins d'analyse des données	Aider les États membres en fournissant des moyens analytiques et pratiques pour l'utilisation des données collectées au moyen du système de stockage et de traçabilité	Assistance offerte aux États membres	À partir de 2020	Commission
D.1.6	Évaluation du marché illicite du tabac	Étude de faisabilité sur l'évaluation du marché illicite du tabac comme base de la prise de décisions politiques et opérationnelles avisées	Publier l'étude et, le cas échéant, lancer un projet pilote pour tester la méthodologie	2020	Commission

D.1.7	Laboratoire du tabac de l'Union européenne	Fournir une analyse technique et chimique d'échantillons sélectionnés de produits du tabac qui ont été saisis et promouvoir les capacités du laboratoire auprès des services douaniers nationaux	Nombre d'analyses proposées Actions de promotion	En continu	Commission OLAF
D.2	Renforcement de la coordination et de la coopération				
D.2.1	Rapport annuel sur le commerce illicite du tabac	Fournir un rapport annuel pour éclairer les autorités douanières des États membres sur les renseignements recueillis sur le commerce illicite du tabac	Rapport	À partir de 2019	OLAF
D.2.2	Échange d'informations avec les États membres sur le commerce illicite du tabac	Échange d'informations avec des experts des États membres sur les tendances et les mesures correctives éventuelles dans le cadre du Groupe d'experts de la Commission sur la lutte contre le commerce illicite du tabac	Deux réunions annuelles	En continu	Commission États membres
D.2.3	Coopération en matière d'analyse stratégique	Échange d'analyses stratégiques entre l'OLAF et Europol, et d'autres entités publiques concernées, le cas échéant	Transmission et discussion des résultats d'analyse	En continu	OLAF Europol Autres entités publiques concernées

D.2.4	Conférence des parties prenantes sur le commerce illicite du tabac	Organiser un événement pour informer les parties prenantes sur les tendances relatives au commerce illicite du tabac et discuter de la perception de ce défi par le public	Conférence des parties prenantes organisée	2022	Commission
-------	--	--	--	------	------------